

**Compte rendu de la réunion du COPIL du site Natura 2000**

**“Récifs et marais arrières-littoraux du cap Lévi à la pointe de Saire”**

**Document unique de gestion du Val de Saire (de Maupertus-sur-Mer à Gatteville-Phare)**

**28 octobre 2014 à Saint-Pierre-l’Eglise**

---

Sous la présidence conjointe de M.Troncy, sous préfet de Cherbourg et de M. l’administrateur des affaires maritimes, M. Chevalier, adjoint au préfet maritime pour l’action de l’Etat en mer, s’est déroulé le 28 octobre 2014 à Saint-Pierre-l’Eglise., la 3ème réunion du comité de pilotage du site Natura 2000.

S’agissant d’une démarche d’élaboration de document unique, les membres du comité de gestion ont été associés à ce COPIL, en respectant l’équilibre des catégories d’acteurs.

Le diaporama présenté en cours de réunion est téléchargeable à l’adresse suivante : <http://littoral-normand.n2000.fr> dans la rubrique « les sites littoraux normands ».

---

Après un mot d’accueil de la communauté de communes de Saint-Pierre-l’Eglise, les coprésidents de séance, **M. Troncy et M.Chevalier** introduisent la réunion.

### **1) ACCUEIL ET PROPOS INTRODUCTIF**

Il est rappelé les exigences de la France par rapport à la désignation des sites N2000. Ce Copil s’inscrit dans la continuité du COPIL d’avril 2013 dont l’objectif était la validation de l’état des lieux de la partie marine (patrimoine et usages) et la présentation de la démarche d’élaboration du document unique de gestion. L’intérêt de la démarche est souligné.

Afin de faciliter la mise en œuvre de la gestion à l’échelle de ce territoire, et pour permettre une prise en compte plus globale et une meilleure lisibilité des actions par les acteurs locaux, il a été décidé conjointement entre les services de l’Etat et le Conservatoire du Littoral d’élaborer un document unique de gestion visant la simplification des documents de référence (plan de gestion des sites du Conservatoire du littoral et document d’objectifs Natura 2000). Pour la partie terrestre et l’estran, les travaux des différents groupes de travail ont permis d’aboutir à l’état des lieux « usages » et « patrimoine ».

Il est rappelé que l’objet de la réunion d’aujourd’hui est donc la présentation de l’Etat des lieux pour la partie terrestre et estran et sa validation.

## 2) PRESENTATION DE LA DEMARCHE

**Elodie Agard** du conservatoire du littoral, opérateur du site Natura 2000 présente la démarche d'élaboration du document unique

Il est rappelé que l'Etat des lieux a été amendé suite aux contributions en Groupes de travail réunis en juin/juillet 2014 et aux contributions écrites de différents acteurs (CBN, DDTM, DREAL, Gretia..). Des contributions tardives ont été reçues par le Conservatoire, elles seront intégrées à l'Etat des Lieux. Il est ajouté que des contributions peuvent encore être reçues jusqu'au 15 novembre.

**M. Deloeuvre** : Vous avez évoqué que la durée de vie d'un site N2000 est de 6 ans, pourquoi ?

**M. Rungette** précise que la durée du document d'objectifs prévue par le code de l'environnement est de 6 ans mais peut être plus long s'il n'est pas constaté d'évolution importante du milieu ni d'évolution réglementaire. Un document d'objectifs se veut évolutif. C'est donc une durée indicative pouvant aussi évoluer plus vite si un sujet le nécessite. Néanmoins, il ne s'agit de revenir sans cesse sur le contenu du DOCOB. Par exemple, l'évolution peut se faire au regard de la mise à jour des connaissances.

**Mme Enquebecq** demande, qui de la profession agricole a été convié aux Groupes de Travail ?

**Mme AGARD** précise que la FDSEA, la chambre d'agriculture, le sileban ont été conviés au groupe de travail « Usages terrestres ». Les comptes rendus sont disponibles sur le site internet Natura 2000. (<http://littoral-normand.n2000.fr/>)

Le compte rendu sera envoyé à Mme Enquebecq, à sa demande pour son information.

**Elodie Agard poursuit sa présentation par l'Etat des lieux, dans un premier temps celui portant sur le patrimoine puis sur les usages.**

## 3) ETAT DES LIEUX DU PATRIMOINE

- **Paysage**

**Mme Lebacheley** porte à la connaissance des membres présents, une modification à apporter au sujet de l'animation du sémaphore sur le site : ce n'est plus l'Office de tourisme de Fermanville-Saint-Pierre-l'Église qui assure les visites du sémaphore mais l'Office de tourisme du Val de Saire (Communauté de communes).

- **Dynamique sédimentaire et changement climatique**

**M. Deloeuvre** évoque les travaux réalisés à Gattemare pour préserver le cordon dunaire et insiste sur les autres secteurs, par exemple Gatteville, où il y a du stationnement préjudiciable au maintien du cordon dunaire. Une réunion avec les élus de Gatteville devait être organisée pour savoir ce qui va être fait pour protéger ce secteur.

**Mme Agard** précise que dans le cadre du projet d'aménagement du site classé de Gatteville, il était prévu d'offrir un stationnement en amont du phare avec un accès piéton aménagé pour l'accès au phare.

**M. Lacoste** précise que des recherches de solutions sont en cours depuis 10 ans. Néanmoins, le projet se heurte à des difficultés de maîtrise foncière pour le stationnement de replis et à des difficultés d'abandon d'habitudes locales pour se rendre au phare en voiture. Il n'y a actuellement pas d'unanimité sur un choix de solution.

- **Hydrographie**

**Mme Agard** présente de façon synthétique les 9 marais en précisant que les fonctionnements et les caractéristiques de ces marais sont distincts. Elle indique que les dysfonctionnements des nôtres devient de plus en plus courant ce qui menace également les cordons dunaires.

- **Habitats, faune, flore**

**M. Lavenan** interroge sur l'évolution des paysages, est-ce inévitable ou y a-t-il des actions à mener ?

**Mme Agard** répond que sur le territoire, il n'y a pas de forts enjeux humains sur ce territoire, il faut plutôt prôner l'évolution naturelle et une adaptation des usages.

**M. Rungette** confirme que cela entraîne un bouleversement dans le paysage local mais que les milieux naturels évolueront et s'adapteront. La réflexion serait en effet différente s'il y avait des enjeux de sécurité des personnes. Les usages aussi peuvent évoluer, il faut donc accompagner, anticiper pour adapter les usages notamment agricoles.

**M. Pottier** s'interroge sur l'absence d'espèces de faune invasive dans la présentation.

**Elodie AGARD** précise qu'effectivement cela n'a pas été présenté au cours de la présentation mais que le rapport sur l'Etat des Lieux en fait bien état.

**Mme Jansens** : La nature s'adaptera mais N2000 est là pour préserver la biodiversité d'une nature donnée, si la nature s'adapte que va-t-on y perdre ?

**M. Rungette** indique qu'il y a des évolutions naturelles contre lesquelles on ne pourra pas agir techniquement. Par exemple, le niveau marin monte et les submersions marines augmentent en fréquence. Il faut réfléchir ensemble à une adaptation des objectifs à atteindre et raisonner sur un plus grand pas de temps. La configuration du COPIIL aujourd'hui en est une bonne illustration.

**Mme Vilegrain** s'interroge sur la manière de remédier à certains problèmes qui endommagent la nature : dépôts de déchets, BTP, déchets verts. Pourquoi laisser s'installer et perdurer certaines situations au détriment des enjeux ? L'association a signalé plusieurs problèmes à l'administration.

**M. Rungette** précise que Natura 2000 n'est pas un bras armé. Il existe des réglementations connexes (Site classé etc..) permettent de sanctionner ces pratiques.

**Mme AGARD** précise que sur les terrains propriété du Conservatoire et lorsque les responsables des dépôts sont identifiés, des contraventions sont dressées.

#### 4) ETAT DES LIEUX DES USAGES

- **Agriculture**

**La FDSEA** indique que les agriculteurs en convention se plaignent du faible intérêt des prairies : location chère par rapport au rendement et à la qualité de l'herbe, prairies qui restent en eau trop longtemps (problème des nôts) , provoquant des cas de douve sur les animaux.

**Mme Guillotte** que les loyers sont adaptés aux exigences environnementales des parcelles. Sur les zones de marais, un travail va être mené avec les agriculteurs pour réfléchir à la gestion agricole de ces espaces sur un plus long terme pour que l'exploitant y trouve son compte et que les terrains soient quand même entretenus.

**M. Weil** précise que les problèmes sanitaires du bétail peuvent être liées aussi aux déjections et donc veiller à la consommation d'eau non contaminée.

**Mme Agard** précise que c'est un retour que l'on a régulièrement sur la valeur fourragère des terrains du Cdl qui serait moindre. Le SyMel a mené une expérience avec un exploitant but de comparer valeur fourragère d'une parcelle cdl avec parcelle privée néanmoins, les résultats ne sont pas connus étant donné que l'exploitant a retourné sa prairie.

**Mme Enquebecq** pose le problème du curage qui n'est plus réalisé sur les parcelles

**Mme AGARD** précise qu'en effet les nouvelles réglementations ne permettent plus les curages sur les cours d'eau. Afin d'éclaircir la situation quant à la délimitation des fossés et des cours d'eau sur le territoire, une caractérisation a été proposée dans le cadre du document qui est soumise à la validation de l'Etat.

- **Chasse**

Les représentants des chasseurs font part de leur demande de modification concernant les jours de chasse.

**M. Bamas** demande de vérifier par rapport à la réglementation l'interdiction de chasse le vendredi, la chasse au gibier d'eau ne serait pas concernée à priori.

**M. Andigne** précise que sur Gattemare la chasse n'est jamais pratiquée le vendredi

D'autre part, modifier sur le document la mention de la chasse au gibier d'eau en juillet, car il n'y a pas de chasse au gibier d'eau en juillet. Les dates sont fixées par arrêté ministériel (cf site de la FDCM)

**M. Bamas** précise également que les chasseurs participent aussi activement à l'entretien des marais.

**Mme Agard** indique que le document a été complété par une enquête auprès des associations des chasseurs.

Sur la question des retours des carnets de prélèvements, il partage ce constat évoquant que le taux de retour à la FDCM n'est que de 30 %.

Concernant la nidification, certaines populations d'oiseaux migrateurs sont mentionnées comme étant en danger. Or, la gestion pour la préservation de ces espèces ne peut pas se faire à une échelle locale mais plutôt à très grande échelle.

Il est demandé d'identifier la localisation du gabion démolé évoqué dans le document.

**Elodie AGARD** précise que l'ensemble des éléments seront vérifiés et corrigés.

*Élément de réponse donné hors réunion : le Gabion démolé était situé sur le marais de la fossette, commune de Cosqueville.*

- **Pêche**

Il est souligné par les représentants des pêcheurs de loisirs que le constat de faible fréquentation des pêcheurs sur le val de Saire en 2012, serait lié à la météo.

**M. Corbet** demande que soit ajouté pour la pêche à pied, les casiers dans la présentation ; pour le surfcasting, il faut préciser dans le document qu'il se pratique sur l'ensemble de la côte. Concernant la pêche de plaisance, il existe 7 mouillages sur Rethoville et non 4 comme indiqué dans le document.

**Mme Agard** précise que l'ensemble de ses modifications seront intégrées.

- **Découverte et randonnée**

Pas de remarques.

- **Accès et stationnement**

**M. Leboyer** précise que les panneaux d'information sur site sont nécessaires. Il cite le travail réalisé sur la côte Ouest pour la réalisation de panneaux pêche à pied, il regrette qu'ils ne soient toujours pas mis en place. Pourquoi ne pas reprendre ce qui existe déjà, de tels panneaux pourraient être mis aux cales d'accès pour la pêche de loisir sur le site.

**Elodie AGARD** confirme que ces propositions seront à formuler dans le cadre du plan d'action du Document unique de gestion, ces outils peuvent être financés via des contrats N2000 néanmoins, il faut identifier un porteur de projet.

Plus globalement, le manque d'information sur les sites a été relevé à plusieurs reprises lors des groupes de travail. Ces points seront donc traités dans la deuxième phase de l'étude.

**M. Renard** s'interroge sur la position du Conservatoire du littoral sur l'extension des cultures marines dans les zones gérées par l'établissement.

**M. Lacoste** précise que cela relève du schéma régional de développement des cultures marines qui recense les secteurs potentiels d'extension. Le seul secteur concerné pour le Conservatoire est Chausey, car l'établissement est attributaire du Domaine Public Maritime. Le domaine terrestre n'est à priori pas concerné. Ce schéma régional ne modifie pas le schéma des structures.

**M. Chevalier** précise que le SRDAM est un document prospectif.

**M. Renouf** s'interroge sur les cultures d'huitres en eaux profondes, quels moyens a l'Etat pour récupérer les équipements quand les concessions sont abandonnées ?

**M. Rungette** précise que le concessionnaire a l'obligation de remettre en état.

**M. Weil** rappelle que la mise en œuvre opérationnelle du programme de restauration des cours d'eau va être mise en œuvre. Il est donc nécessaire d'anticiper par rapport à ce programme pour porter, aussi au sein du document unique de gestion, ce programme d'action, pour viser l'harmonisation des démarches. Le recrutement d'un technicien rivière est en cours par la Communauté de communes.

**M. Troncy** demande s'il y a des objections à la validation de l'Etat des Lieux sous réserve des remarques et demandes de modifications soulignées en séance.

**Aucune remarque complémentaire.**

**M. Chevalier** souligne la qualité du travail accompli concernant l'organisation du COPIL par la DREAL, la concertation et la présentation du conservatoire et remercie la participation des personnes aux groupes de travail et au COPIL.

**L'Etat des lieux du document unique est donc validé.**

- **Suites de la démarche : calendrier (voir présentation)**

**Elodie Agard** poursuit la présentation par des éléments de calendrier en indiquant les prochaines étapes.

Des groupes de travail seront organisés pour la définition des enjeux et objectifs ainsi que pour le plan d'action du document unique

Le Document unique de gestion sera soumis à validation courant du 1<sup>er</sup> semestre 2015.

Le calendrier de réalisation du Document d'objectifs de la partie marine est présenté par Caroline Normand, opérateur Natura 2000 de l'AAMP (voir présentation).

La liste des contacts sur le territoire est donnée, avec évocation du changement de référent au sein du Conservatoire du littoral, Isabelle Rauss prend la suite d'Elodie Agard sur l'ensemble du territoire de la côte Est de la Manche.

**Jessica Lambert**, de la DREAL, précise qu'elle remplace Anne Laure De Rosa sur la partie terrestre, par cohérence avec le suivi de la partie marine.

Caroline Normand a remplacé Vincent Toison à l'AAMP. *Information post-réunion : l'opérateur Natura 2000 de l'AAMP va être prochainement remplacé suite à son départ.*

#### **4) Questions diverses**

**Mme ENQUEBECQ** poursuit en s'interrogeant sur le prix des terrains achetés par le conservatoire en évoquant le prix exorbitant constaté pour l'achat de certaines parcelles.

**M . Lacoste** précise que le Conservatoire achète par rapport à une estimation réalisée par le Service des Domaines qui résulte d'une étude de marché. Les prix peuvent s'avérer élevés sur certaines petites parcelles car il y a un marché important sur les parcelles de loisirs

**En l'absence de questions supplémentaires, les co-présidents de Copil donnent rendez-vous aux participants pour la prochaine réunion et remercient les personnes présentes pour leur participation puis lèvent la séance.**

**Annexe :**

**Liste des présents**

<b>Nom-prénom</b>	<b>Organisme</b>	<b>Adresse mail</b>
Elodie Agard	Conservatoire du littoral	e.agard@conservatoire-du-littoral.fr
Isabelle RAUSS	Conservatoire du littoral	i.rauss@conservatoire-du-littoral.fr
Isabelle BUREAU	Conservatoire du littoral	i.bureau@conservatoire-du-littoral.fr
Alain GROSSEMY	Comité Régional aéronautique de Basse-Normandie	alain.grossemy50@orange.fr
Marie-Laure VILGRAIN	Fermanville environnement  Représentante de cotentin Nature et du CREPAN	fermanville.environnement@orange.fr
Christian RENOUF	Fermanville environnement	renouf.christian@sfr.fr
Stéphane WEIL	CATER Basse-Normandie	stephane.weil@caterbn.fr
Eliane ENQUEBECQ	FDSEA	elianeenquebecq@hotmail.fr
Christine LEBACHELY	Conseiller général élu canton de St Pierre Eglise	christine.lebacheley@manche.fr
Nicole BELLIOT- DELACOUR	Maire de Fermanville  Vice présidente de la communauté de communes de Saint-Pierre-Eglise	nicole.belliotmairie@orange.fr
Jean-Philippe LACOSTE	Conservatoire du littoral	jph.lacoste@conservatoire-du-littoral.fr
Jessica LAMBERT	DREAL Basse-Normandie	jessica.lambert@developpement- durable.gouv.fr
Denis RUNGETTE	DREAL Basse-Normandie	denis.rungette@developpement- durable.gouv.fr



## Conservatoire du littoral



Jacques TRONCY	Sous-Prefet de Cherbourg	
Jean-Michel CHEVALIER	Adjoint au préfet Maritime Manche Mer du Nord	
Alban BOURDIN	Bureau environnement marin Préfecture maritime Manche Mer du Nord	alban.bourdin@intradef.gouv.fr
Michel LEMARECHAL	Maire de Maupertus-sur-Mer	lemarechal.michel49@gmail.com
Thierry LEFEVRE	Agence de l'Eau Seine-Normandie	lefevre.thierry@aesn.fr
Jean-Michel LURTON	SDIS 50	jm.lurton@sdis50.fr
Jacques LAVENAN	Association des usagers du Port de Roubary	jacques.lavenan@cegetl.net
Jean-Paul LEBOYER	Association des usagers du Port de Roubary	leboyer.jp@orange.fr
Bernard CORBET	Association des pêcheurs Plaisanciers du Cotentin	corbet.bernard@free.fr
Claude RENARD	CPML 50	renard-claude2@wanadoo.fr
Gérard BAMAS	fédération des chasseurs 50 Association de chasse maritime	gerard.bamas@sfr.fr
Michel NICOLAÏ	Mairie de Gouberville	retourosources@orange.fr
Fabrice BOSCA	SyMEL	fabrice.bosca@manche.fr
Saïd EL MANKOUCH	SyMEL	said.elmankouch@manche.fr
Arnaud d'ANDIGNE	Représentant de SCI du Val de Saire	a.dandigne@laviecommunale.fr
Anne-Marie LEPETIT	Présidente d'Orchis	orchis-saint-vaast@hotmail.fr



Philippe PESNELLE	Trésorier Orchis	philippe.pesnelle@orange.fr
Jean CORBIN	Président FCM 342 Gouberville	
Rémi LAMACHE	Fcm 137 Tocqueville	
Michel LIOT	Représentant Président Fcm 137	
Jean-Paul SIMON	1 <sup>er</sup> adjoint maire de Carneville	
Nolwenn HAMON	CRPMEM Basse - Normandie	nolwenn-hamon@crpbn.fr
Bénédicte GUILLOTTE	SyMEL	benedicte.guillote@manche.fr
Bernard POTTIER	Maire de Neville/ Vice Président de la communauté de communes de St Pierre Eglise	
Jean-Luc MATELOT	Maire RETHOVILLE	arismat@gmail.com
Frederic BLEED	Fnpssa Normandie	bledfrederic@wanadoo.fr
Anabel ENAULT	SILEBAN	sileban@sileban.fr
Guy GEFFROY	Vice Président de la Communauté de communes du Val de Saire	guy.geffroy@wanadoo.fr
Anne JANSSENS	Mairie Fermanville	ajanssens.urbanisme@gmail.com
Alain BARRIER	GONm	alain.barrier@wanadoo.fr
Caroline NORMAND	AAMP	caroline.normand@aires-marines.fr
Yves ASSELINE	Président de la communauté de communes du VDS	asseline.yves@orange.fr
Alexandra DAVID	DDTM 50	alexandra.david@manche.gouv.fr
Jean-Luc MATELOT	Adjoint mairie Gatteville Phare	jeanluc.matelot@sfr.fr



**Listes des excusés**

CDT 50 : Corinne TALHOUAR

GMN : Biegale LADISLAS

DIRMMEMN : Claire DAGUZÉ

Commandant de la région terre Nord-ouest : Hélène GINGUENE

IFREMER Port en Bessin : Eric FOUCHER

CRESCO station marine de Dinard : Eric FEUNTEUN

AAMP : Christophe AULERT